

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2312-1,

Vu la Loi d'Orientation n° 92-125 du 26 février 1992,

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur les orientations budgétaires.

Fait en séance
du 04 février 2016
Le Maire,



Jean-Christophe LAGARDE

AVIS FAVORABLES : 45 (45 « CONTINUONS A FAIRE PROGRESSER DRANCY »)

AVIS CONTRAIRES : 4 (2 « A GAUCHE POUR DRANCY, SOLIDAIRES ENSEMBLE » + 2 « DRANCY AUTREMENT »)

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Reçu(e) en Préfecture le 08 FEV 2016
Affiché(e) le 05 FEV 2016
Certifié(e) exécutoire le 08 FEV 2016

Pour le Maire
L'Adjoint





REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 04 février deux mille seize, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 janvier deux mille seize s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Christophe LAGARDE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Jean-Christophe LAGARDE, Maire

Nombre de membres composant le Conseil.	49	M. Anthony MANGIN, M. Farid AMARI, Mme Bernadette VANDENABELLE, M. Romain DACHIVILLE, Mme Aude LAGARDE, Mme Georges-Marie YERRO, M. François ZANGRILLI, Mme Elisa CARCILLO, Mme Arhella ELSODY, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Martine MOREAU, Mme Marlène DI MANNO, M. Jacques SCHALLER Adjoints au Maire
Nombre de membres en exercice.....	49	M. Max CAMUS, Mme Paule BEAUJOUR, Mme Sylviane MICAULT, M. Michel SEBAG, M. Raoul ROSA, Mme Gloria DA SILVA, M. Jean-Louis ROGER, M. Jean-Jacques BENITAH, Mme Merzouba COCOZZA, Mme Luisa PILMANN, M. Stéphane SALINI, M. Xavier BOURGEOIS, Mme Nadège DEGBOE, Mme Marina NIKODJEVIC, M. Grégory CHAVAROC, M. Hamid CHABANI, Mme Clémentine MAKANGILA, Mme Nathalie VASSEUR, M. Olivier VALENTIN, Mme Nathalie LAROCHE, M. Hacène CHIBANE Conseillers Municipaux
Présents à la séance..	35	
Représentés.....	14	

A partir de 21 H 50

Présents à la
séance34

Représentés15

REPRESENTES :

M. Jean-Luc MILLARD,	par	M. Romain DACHIVILLE
M. Yacine MAHMOUDI	par	Mme Aude LAGARDE
M. Michel LASTAPIS,	par	M. Anthony MANGIN
Mme Martine BOUVELOT	par	M. Jean-Christophe LAGARDE
M. Domenico BARTUCCIO,	par	M. François ZANGRILLI
Mme Fernande GODIER	par	Mme Sylviane MICAULT
M. Alain ANANDANE	par	Mme Martine MOREAU
Mme Jacqueline TORDJMAN	par	M. Jacques SCHALLER
Mme Jacqueline BOUTHORS,	par	Mme Bernadette VANDENABELLE
Mme Kathryn SOLER	par	Mme Marlène DI MANNO
M. Jean-François MÉRLY	par	M. Max CAMUS
Mme Sonia ZERIZER,	par	Mme Georges-Marie YERRO
M. Mohamed KHEMLICHE	par	M. Raoul ROSA
M. Tom ZEMITI	par	M. Stéphane SALINI
A partir de 21 H 50 :		
M. Olivier VALENTIN	par	Mme Nathalie VASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Clémentine MAKANGILA

RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 plus connue sous la Loi Notre, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a apporté sa contribution à la simplification administrative de la France en ajoutant une 5^{ème} couche au millefeuille territorial de la France.

Mais, les 134 articles de ce monument législatif n'ont pas eu que ce remarquable effet. La Loi Notre a modifié, en effet, l'article L2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires.

Cet admirable Loi prévoit notamment que le débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un vote qui acte que ce débat a bien eu lieu. Toutefois, ce n'est pas tout ! Parmi les avancées démocratiques fondamentales que ce texte impose, figurent les engagements pluriannuels pris par la Collectivité, autrement dit les autorisations de programme qui, autrefois, étaient votées en même temps que le compte administratif, les informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

En outre, ces nouvelles dispositions s'ajoutent aux obligations du passé.

Nous débiterons donc ce débat par l'étude du rapport sur le développement durable 2016.

Reçu par le représentant
de l'État le 08 FEV 2016
Pour le Maire
L'Adjoint

I) BILAN DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce rapport est établi dans le cadre de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 et le décret du 17 juin 2011 qui prescrivent l'élaboration d'un rapport effectuant un état des lieux en matière de développement durable préalablement au débat d'orientations budgétaires.

Il se composera du bilan des actions entreprises par la Ville durant cette année 2015 et des pistes d'améliorations pour 2016.

Ce bilan sera présenté sous l'angle des finalités du développement durable.

A – LES INTERVENTIONS SUR LE TERRITOIRE POUR LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Il est opportun de rappeler que 50 % des émissions de gaz à effet de serre en France sont dues aux transports et aux bâtiments.

Aussi, un travail important de fond est engagé par le personnel du service Développement Durable afin de sensibiliser tous les publics à la sobriété énergétique

Vu pour être annexé à la
délibération du 04 FEV 2016.....
Pour le Maire
L'Adjoint

ainsi qu'à une attitude éco-responsable, notamment en matière de réductions des déchets.

a) Gisement important de consommation énergétique : l'éclairage public

Un chantier de rénovation est engagé depuis deux ans, à savoir le remplacement des lampes incandescentes par des équipements moins énergivores. Il se poursuivra les prochaines années, notamment avec des systèmes à LED, en profitant des travaux d'enfouissement des réseaux d'ERDF.

Des systèmes de variation de puissance d'éclairage sont installés au fur et à mesure, au niveau des différentes rues de la ville de Drancy afin d'éclairer en fonction du juste besoin selon la rue concernée et en fonction des horaires.

D'autre part, un système de télégestion est prévu pour l'ensemble de l'éclairage avec comme objectif de détecter les anomalies au plus tôt et de régler à distance les programmes d'éclairage.

L'objectif étant de réduire de plus de 30 % les consommations en électricité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 1 340 tonnes de CO₂ sur 15 ans pour l'éclairage de la ville de Drancy.

A noter également que les illuminations des Fêtes de fin d'année ont été réalisées avec un éclairage en LED en 2015.

b) Autre gisement important : la consommation des bâtiments

Les consommations d'énergies et d'eau des différents bâtiments, sont suivies tous les mois par le service Energie afin de détecter les anomalies de fonctionnement et les surconsommations qui en découlent.

Un système informatique de suivi des consommations en temps réel a été installé sur différents bâtiments afin d'apporter une aide au gestionnaire des fluides et d'améliorer la réactivité de la prise en charge des anomalies.

Grâce à ce système, près de 60 fuites d'eau en 2015 ont été détectées, soit l'équivalent de 12 500 m³ par an, soit encore une économie financière estimée à plus de 56 250 euros par an de fuites qui, même enterrées, ont été détectées rapidement et résolues dans des temps très courts.

A cela s'ajoute une sensibilisation deux fois par an des gardiens et des occupants des différents sites afin de les informer sur les consommations de leur bâtiment, sur les gestes économes et sur les améliorations possibles.

Ainsi, une opération d'information et de sensibilisation de plus de 60 agents (gardiens d'écoles, de gymnases, de stades, etc ...) sur les périodes de mai à juin et d'octobre à novembre 2015 a été lancée. Elle sera rééditée tous les ans et inclut un volet sur le tri des déchets dans chaque bâtiment.

La Ville continue de mener différents audits thermiques et énergétiques sur les bâtiments de la Ville afin de déterminer, chaque année, les travaux et actions

nécessaires et possibles pour l'année suivante, selon un niveau de priorité, et d'améliorer le confort et/ou de réduire les consommations d'énergie.

Certains travaux ont été réalisés en ce sens en 2015 :

- Remplacement des luminaires de la salle de Cinéma de l'Espace culturel par des systèmes à LED (puissance consommée divisée par 2,5 et intervalle de durée de maintenance augmentée) ;
- Remplacement de tout l'éclairage du gymnase Liberté par des systèmes à LED (puissance consommée divisée par 2 et intervalle de durée de maintenance augmentée) ;
- Installation de trois projecteurs à LED pour test concernant le Stade nautique de Drancy, très concluant (puissance divisée par 3 et intervalle de durée de maintenance augmentée) ;
- Remplacement des panneaux solaires sur les groupes scolaires Jean MONNET et Aimé CESAIRE par de plus performants (suite au défaut de conception des anciens panneaux) ;
- Une pompe à chaleur « Haute Performance » a été installée sur la salle polyvalente de la Ville ;
- Augmentation du nombre de sites raccordés au système de suivi des consommations en temps réel et notamment les logements afin de permettre au service Habitat de facturer au plus juste du consommé.

Le recrutement d'un gestionnaire de comptage et des réseaux a permis et permet encore d'optimiser le nombre de comptage (8 compteurs en électricité en moins, 1 compteur de gaz en moins, 2 compteurs d'eau en moins), soit près de 5 000 euros d'économies sur le coût sur les abonnements par an. Par ailleurs, les abonnements ont été adaptés en fonction des réels besoins afin de limiter leurs coûts.

Enfin, un travail de recherche de mutualisation des travaux avec les différents concessionnaires est en cours et continuera afin de réduire les coûts des travaux et la gêne occasionnée vis-à-vis des habitants.

De plus, la Ville continue à installer des économiseurs en eau, dans les différents bâtiments suite aux résultats positifs avérés sur le Centre administratif et l'Hôtel de Ville (et qui ont permis d'obtenir des résultats très satisfaisants : près de 50 % de réduction des consommations en eau, soit près de 3 000 m³ économisés par an et un temps de retour sur investissement de moins de 6 mois).

Enfin, tous nouveaux projets d'une étude sont soumis à une analyse particulière du service Energie afin de favoriser les systèmes consommateurs les plus performants.

c) Les efforts de la commune de Drancy en termes de mobilité

La flotte des véhicules électriques « Bluecar » et « Kangoo » a parcouru 548 000 kilomètres depuis sa mise en service et a permis d'éviter l'équivalent de 712 tonnes de CO₂.

Le Conseil municipal a voté, au Conseil municipal du 25 juin 2015, l'attribution d'une subvention aux Drancéens d'un montant de 1 500 euros pour l'achat ou pour une location longue durée (avec achat en fin de contrat), d'une voiture électrique.

A souligner :

- la Ville s'est vu décernée le titre de « Ville électro-mobile exemplaire pour les collectivités de 50 000 à 100 000 habitants » ;
- la Ville est adhérente au syndicat « AUTOLIB' » depuis 2011. Un maillage conséquent a été mis en place (treize stations) et la Collectivité est, de fait, l'une des premières en Ile-de-France de par la densité du service rendu à la population.
- un Plan de Déplacement Administration est en cours d'élaboration pour les salariés et les agents de l'OPHLM de Drancy.

d) La gestion des déchets

La Collectivité s'implique dans l'amélioration de la gestion des déchets en instaurant un suivi et un contrôle des tonnages et de la facturation des prestations. Cette compétence sera exercée par Paris Terres d'Envol à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les exutoires des déchets collectés sur le territoire sont :

	Ordures Ménagères	Multi matériaux	Verre	Objets encombrants	Déchets végétaux
Drancy	Plate-forme de transfert à Romainville puis, incinération	Centre de tri à Sevrans	Plate-forme de regroupement à Pierrefitte	Centre de tri et valorisation PAPREC à La Courneuve	Plate-forme de compostage à Claye-Souilly

Le SYCTOM (Syndicat de traitement des déchets d'Ile-de-France) a rattaché la Ville au centre de tri élargi de Sevrans sur les emballages plastiques.

Le déploiement des colonnes enterrées trois flux (Ordures Ménagères, Emballages, Verre) sur les zones d'habitat collectif se poursuit. Cette disposition améliore le tri tant sur le quantitatif que le qualitatif. En 2015, 8 bornes supplémentaires ont été installées (3 OM, 3 Emballages et 2 Verres). Le nombre total de bornes sur la commune est de 170 (43 pour les emballages, 50 pour les ordures ménagères, 77 pour le verre).

En 2015, le travail spécifique sur la collecte du verre a continué avec l'implantation de 3 bornes supplémentaires (hors habitat collectif) et adaptation du maillage des bornes (aériennes et enterrées).

Ce travail commence à être concluant car le captage du verre est en nette progression. Sur les 10 premiers mois de l'année, + 91 tonnes en 2015 par rapport à 2014, soit une progression de 27,74 %.

Cette extension va se poursuivre en 2016. C'était l'un des projets du Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC) d'Eco-Emballages pour lequel la Collectivité a été retenue, (sur ce volet la subvention allouée à Paris Terres d'Envol, héritier de la CAAB, s'élève à 1 035 841 € pour 75 colonnes enterrées 55 sur Drancy). Il est également prévu le remplacement de 70 colonnes aériennes vétustes et la mise en place de totems afin de rendre plus visible certains équipements.

Ce plan (PAC) comporte 3 actions :

- le verre (voir paragraphe précédent) ;
- l'implantation de colonnes aériennes de carton, spécifiquement sur les zones commerciales (subvention allouée de 51 945 €, pour 30 équipements) ;
- l'implantation de colonnes enterrées d'Emballages recyclables pour l'habitat collectif (subvention allouée de 732 258 € pour 60 équipements). Auxquelles s'ajoutent 60 colonnes d'OM non subventionnées.

Les travaux de ce plan doivent être réalisés en 2016 par l'EPT et feront l'objet d'un suivi scrupuleux par Eco-Emballages avec de nombreuses contraintes inscrites dans la convention (tableau de bord, personnel, respect des délais ...). Si la Collectivité ne respecte pas ces engagements, il sera appliqué une diminution du montant de la subvention.

La sensibilisation en direction de la population est constante. Les animateurs du tri sensibilisent tous les publics sur l'utilité du tri, contrôlent le collecteur sur les prestations, notamment du sélectif afin de s'assurer de la bonne qualité de celui-ci. La mise en service de nouveaux équipements (bornes enterrées) est systématiquement accompagnée par des actions de sensibilisation. Ils assurent également une permanence un jour par mois sur le marché. Lors de ces permanences les agents sensibilisent la population (flyers d'information, sacs de tri) et récupèrent des petits DEEE (Déchet d'Équipement Électriques et Électroniques). Les animateurs interviennent auprès des différents bailleurs sociaux et privés. Ces agents assermentés ont aussi un volet répressif dans leurs missions puisqu'ils recherchent les contrevenants en matière de dépôts illicites.

En 2015, 94 interventions sur des contrevenants identifiés et 13 300€ de titres de recettes émis, en conformité avec la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2013 fixant un tarif pour l'enlèvement des déchets abandonnés. D'autre part, des jeunes volontaires du Service Civique sont en charge plus spécifiquement des sensibilisations en direction du public scolaire.

Une aide à la sensibilisation au tri et au changement de comportement qui était en phase d'expérimentation à la cité Paul Vaillant-Couturier par l'implantation d'un automate de tri couplé à une borne enterrée sera poursuivie. L'équipement est opérationnel depuis la mi-décembre 2013 et rencontre un certain succès, 212 sur 371 foyers ont utilisé l'automate régulièrement, soit 57 % des résidents et 112 056 emballages (corps creux) ont été collectés en 2014, le montant global du dégrèvement des charges locatives pour cette résidence s'élève à 6 588,50 €.

L'an dernier encore, la collecte des objets encombrants a fait l'objet d'un travail d'optimisation. Il a concerné la refonte des deux secteurs de collecte sur Drancy. Cela a permis de réaliser quelques économies (15 500 €) pour seulement 10

mois d'exercice. Sur les deux mois restants, la Ville devrait encore économiser 4 500€, soit 20 000 € pour l'année 2015 (soit + 48% par rapport à l'année 2014, 13 500€).

La gestion des encombrants avec ce mode de fonctionnement (par appel téléphonique) a atteint ses limites. Concernant la déchetterie intercommunale, avec l'ouverture supplémentaire (les vendredis après-midi, d'avril à septembre) pour les habitants, 2 118 rendez-vous ont été donnés depuis le début de l'année. Les demandes et le suivi des bennes sont gérés de manière journalière par le service du Développement durable.

Pour répondre aux obligations de la valorisation et du traitement organique des bio-déchets, depuis la rentrée scolaire de septembre a été mise en place une collecte spécifique dans tous les établissements scolaires. L'expérimentation réalisée sur deux types d'appareils n'a pas été concluante. La solution retenue est celle proposée par notre prestataire de service restauration qui consiste à collecter les bio-déchets par un prestataire extérieur et ensuite, diriger ces déchets sur une usine de méthanisation.

Ce système de collecte permettant d'extraire ce gisement (déchets organiques) est estimé à environ 240 tonnes/an des ordures ménagères, soit une économie évaluée à 24 000 €.

Il est important de préciser que cette opération (y compris la fourniture des tables de tri) n'a eu aucune incidence financière.

Quelques chiffres clés :

	2014	2015 (projection)	Comparaison 2014/2015
Ordures ménagères	23284	22422	-3.7%
Emballages recyclables	1875	1957	+4.4%
Verre	435	559	+28.4%
Objets encombrants	2179	2053	-5.8%
Déchets végétaux	1866	1680	-10%
Déchetterie	1572	1256	-20.1%
textile	124	130	+4.8%

e) Les énergies renouvelables

La Collectivité continue l'exploitation des différentes installations existantes :

- 3 installations solaires photovoltaïques avec plus de 1 100 m² installées sur Drancy ;
- 1 installation de solaire thermique pour la production d'eau chaude pour les logements de la Médiathèque George BRASSENS.

D'autre part, en vue de développer le recours aux énergies renouvelables, différentes réflexions et études de faisabilité ont été lancées, telle que l'étude d'intérêts du recours à la biomasse sur le quartier Marcel Cachin avec extension du

réseau, prévision d'une chaufferie biomasse dans le futur quartier du « Baillet », études de potentiel et d'intérêt d'installations photovoltaïques sur tous nouveaux bâtiments.

Une étude de préfaisabilité a aussi été lancée sur les possibilités de recourir à la géothermie profonde pour les villes de Drancy et de Bobigny et qui a montré un potentiel intéressant aussi bien au niveau des capacités en chaleur au niveau du sous-sol que des consommateurs potentiels en surface. L'étude a, ainsi, montré que la longueur du réseau à créer serait de 6 000 mètres, que la production géothermique annuelle serait de 70.5 GWh par an. Une première estimation financière chiffre le coût des travaux à près de 27 millions d'euros sans les aides.

B – LES INTERVENTIONS POUR PRESERVER LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITE

La Ville encourage les créations de toitures et de murs végétalisés, notamment par la réglementation du PLU. Les équipements publics tels que le groupe scolaire Aimé Césaire bénéficie de ce type de réalisation.

Un rucher s'est implanté sur un terrain de la Ville comportant, dans un premier temps, une dizaine de ruches. Un partenariat a été établi avec un apiculteur pour l'exploitation de celui-ci et des actions éducatives et de sensibilisation sur la biodiversité et la préservation de l'environnement. Une partie de la collecte du miel sera reversée à la Collectivité. Au mois d'août 2015, une première récolte a eu lieu ; 75 kilos de miel a été prélevé.

La Collectivité met en place « des hôtels pour insectes utiles » dans les parcs et squares à l'initiative des services des Espaces Verts et aussi la pose de récupérateur d'eau dans les écoles pour les jardins pédagogiques.

Il existe un projet de création de noues (fossés pour les eaux de ruissèlement, retour à la terre) sur l'aménagement immobilier Pierre Sémard.

L'utilisation des pesticides et de produits phytosanitaires est proscrite dans les espaces verts depuis déjà plusieurs années. Au 1^{er} janvier 2017 par décret, les produits phytosanitaires seront retirés de la vente. Le cimetière communal s'est doté de matériel supplémentaire pour palier la suppression de l'utilisation de désherbants.

Le Salon du Développement Durable qui a eu lieu le 3 octobre 2015 au parc de LADoucETTE a été orienté sur la biodiversité. Ce Salon a rencontré un franc succès et nous laisse penser que nous devons axer nos efforts sur plus de communication en faveur du cadre de vie, les espaces verts, la faune et la flore urbaine. Le salon 2016 aura lieu le 21 mai au parc de LADoucETTE.

C – LES INTERVENTIONS POUR FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES HABITANTS

L'association « Science Ouverte » résidant au Château de LADoucETTE a pour vocation d'exercer son action principalement dans des territoires socialement

défavorisés. Elle s'y fixe comme objectif d'ouvrir les jeunes aux sciences pour lutter contre un sentiment d'impuissance et d'enfermement souvent trop présent. Elle s'attache en particulier à créer une structure visible et efficace, capable de susciter des vocations scientifiques et d'aider les jeunes qui s'engagent dans cette voie. De jeunes Drancéens participent à des ateliers sur l'air et préparent un voyage en Arctique.

Pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il existe un poste de Police Municipale avec des agents 24h/24h depuis le 1^{er} janvier 2015. La Ville assure, désormais, aux abonnés la télésurveillance de leur habitation individuelle.

La Ville assure ses obligations légales en matière scolaire afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants.

Ils existent d'autres structures agissant auprès de différents publics comme « La Plateforme Réussite » qui reçoit des stagiaires afin qu'ils bénéficient de formations (informatique, mathématiques, français/langues étrangères destinés aux primo-arrivants).

Le « Point d'Accès aux Droits » est toujours opérationnel pour accueillir les victimes, notamment celles en proie à des violences conjugales.

Des actions spécifiques sont faites dans les écoles, dans le domaine de la sécurité routière, de l'hygiène alimentaire et bucco-dentaire, du gaspillage alimentaire et de la collecte sélective des déchets.

Dans le domaine culturel, un large éventail de manifestations est proposé incluant des spectacles liés au développement durable.

Dans le domaine du social, la Collectivité apporte son concours à différentes associations caritatives (Restos du Cœur, Croix-Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, etc ...).

Le C.C.A.S. remplit les obligations liées à l'aide sociale légale. De ce fait, ils participent à différents fonds de solidarité tels que, Fonds Solidarité Logement, Fonds Solidarité Electricité. Ces dispositifs permettent d'aider financièrement nos concitoyens en difficulté. Ils existent également des aides facultatives qui sont à l'initiative de la Commune afin de pallier généralement une urgence (bons alimentaires, régie secours, commission permanente). Plusieurs centaines de milliers d'euros sont, ainsi, consacrés aux populations dans le besoin.

La lutte contre les logements insalubres sur le territoire est une préoccupation, nos services « Hygiène » et « Urbanisme » travaillent à leur identification et résorption. Pour l'année en cours, on comptabilise 138 nouveaux signalements relatifs à l'hygiène de l'habitat. La plupart ont donné lieu à des recommandations, des rappels à l'ordre ou déclarés sans suite.

Sur ce nombre de signalement, on a pris :

- 4 arrêtés d'insalubrité remédiable avec quatre arrêtés de mesures d'urgence électrique ;
- 11 arrêtés d'interdiction d'habiter pour locaux impropres par nature ;
- 7 arrêtés d'insalubrité pour danger ponctuel sanitaire ;
- 5 arrêtés de péril.

Concernant les dépenses publiques dans la lutte contre l'habitat indigne :

- frais de relogement : 54 000 € ;
- travaux de substitution (péril, insalubrité) : 81 000 € ;
- frais d'expertise (constat de péril) : 5 500 €.

« L'habitat opérationnel » est transféré à l'EPT.

La Ville est titrée « Territoire de Commerce Equitable » depuis 2009 et en 2014, elle a obtenu une distinction européenne car elle est titrée « Ville Européenne du Commerce Equitable ».

L'AMAP (Association de maintien de l'agriculture paysanne) créée en septembre 2014 à l'initiative du service du Développement Durable est en perpétuelle croissance et elle est, aujourd'hui, constituée de 98 adhérents, 90 % de ses « amapiens » sont Drancéens. Elle dispense des paniers biologiques de fruits et de légumes de saison en provenance d'un producteur « bio » d'Ile-de-France qui a le label DEMETER (certification la plus élevée en terme d'agriculture biologique) et LOCAVORE (producteur de proximité avec par conséquent un impact carbone réduit).

Le journal municipal fait régulièrement la promotion des actions en matière de développement durable. Les distributeurs de boissons et de friandises installés dans les équipements publics sont approvisionnés, pour partie, de produits émanant du commerce équitable et du bio.

D – LES INTERVENTIONS POUR RENFORCER LES SOLIDARITES ENTRE TERRITOIRES ET GENERATIONS

Les services communaux ont parfois recours à des allocataires du RSA pour des vacations de très courte durée afin de pallier une suractivité. (Ex : service Logistique et Fêtes).

Un Salon de l'Orientation et de l'Emploi est également organisé tous les ans dans le but de permettre à de nombreux jeunes de choisir une orientation débouchant sur un emploi.

Le Plan Local d'Urbanisme vise à limiter la constructibilité de la zone pavillonnaire et renforcer l'urbanisation des grands axes mieux desservis en transports publics et, ainsi, limiter les déplacements motorisés.

Les Conseils de quartiers permettent un rapprochement de la population et des représentants de la Collectivité ; ils participent au « bien gouverner ».

Le 17 novembre 2015, une demi-journée d'information sur le Salon de l'Europe était prévue à l'Espace culturel pour traiter la mobilité des personnes au travers de différents territoires européens. Annulée du fait de l'état d'urgence, elle sera reprogrammée.

E - PROJETS

Bon nombre de projets sont pluriannuels et donc, la Ville va continuer ses actions menées sur les contrôles des consommations des fluides, l'optimisation des éclairages, des travaux d'économies d'énergie.

- Le Plan de Déplacement de l'Administration sera finalisé ;
- Continuité des actions menées sur les différents bâtiments (anciens ou nouveaux) afin de trouver la source d'énergie la moins impactante possible sur l'environnement (pompe à chaleur, chaufferie bois ...) ;
- Continuité de la mise en place de récupérateurs d'eau dans les écoles pour les jardins pédagogiques espaces verts ;
- Extension du parc de conteneurs à verre et des Points Apports Volontaires implantés pour l'habitat collectif ;
- Renouvellement de l'équipe du Service Civique ;
- Jardins partagés et compostage domestique en habitat collectif ;
- Insertion de nouvelles prescriptions environnementales sur le PLU.

II) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement auront affiché une hausse d'environ 1.39 millions d'euros entre 2014 et 2015.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que parallèlement la DGF a chuté de plus d'1.41 millions d'euros !

Tous les postes de recettes, à l'exception des cessions immobilières, contribuent à cet excellent résultat :

➤ Produits de services :	+ 1.41 %
➤ Impôts et taxes :	+ 2.24 %
➤ Subventions :	+ 2.03 %
➤ Autres produits de gestion :	+ 3.82 %
➤ Produits exceptionnels :	- 23.44 %

Malheureusement, il y a beaucoup à craindre que 2016 ne soit pas une année aussi prolifique. Une nouvelle fois la baisse de la DGF devrait avoisiner 1.4 millions d'euros, soit 11 % du montant inscrit au budget l'an dernier. Certes, cette diminution était annoncée. Elle est censée représenter la contribution de la Ville à la réduction du déficit budgétaire de la France.

Pourtant facialement, les recettes de fonctionnement afficheront une hausse de 19.54 millions d'euros, soit + 21.9 % !

En effet, les mécanismes de création et de financement du Territoire : Paris Terres d'Envol et de la Métropole du Grand Paris prévoient que la Ville devra verser une contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pendant qu'elle recevra une attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris ainsi que la fiscalité ménages jusqu'ici levée par la défunte Communauté d'Agglomération.

Le tout étant neutre, en tout cas à l'instant du Big-Bang ... On aura compris qu'ayant transféré les impôts économiques dont le produit progresse chaque année et dont les taux pouvaient constituer une marge de manœuvre fiscale, on récupère une dotation qui, elle, ne subira aucune évolution et dont le rapport subira chaque année l'inflation !

Elément nouveau et semble-t-il positif de la Loi de Finances 2016, le Fonds de Péréquation Intercommunal qui vise à redistribuer une partie de la richesse fiscale des intercommunalités et des communes isolées de province au profit des Villes et intercommunalités les plus pauvres a été réévaluée. A ce titre, la Ville devrait percevoir un crédit supplémentaire de 480 000 euros.

On rappellera que ce dispositif est parfaitement neutre pour l'Etat qui constate simplement la redistribution intégrale de ce qui aura été pris dans la poche des contributeurs par un jeu d'écritures à somme nulle.

B- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A un peu moins de 88.7 millions d'euros, les dépenses globales de fonctionnement ont progressé d'un peu plus d'1.16 millions (+1.52 %) en 2015.

Corrigés des remboursements de Paris Terres d'Envol, les frais de personnel progressent sensiblement de 3.53 %. 1 230 000 euros sont le résultat de mesures catégorielles ou technique. 250 000 euros proviennent de l'intégration des agents du budget assainissement (voir ci-dessous). 230 000 euros sont destinés à la validation des services de non-titulaires et 286 000 euros correspondent au recrutement de 12 équivalents plein temps. 18 agents devant être titularisés.

En effet, l'impact de la réforme des rythmes scolaires en année pleine auquel s'ajoute la croissance des effectifs des centres de loisirs explique la plus grande partie de cette augmentation.

Les charges à caractère général, c'est-à-dire les dépenses récurrentes de fonctionnement des services augmentent de 3.10 % malgré l'augmentation du nombre des enfants accueillis dans les structures périscolaires ou d'enseignements.

Les charges de gestion courante reculent de près de 2.21 % pendant que les frais financiers diminuent de 27 % (- 1 100 000 euros) sous l'effet de la baisse des

taux du crédit et de la gestion active de la dette, phénomènes sur lesquels nous reviendrons plus loin dans ce rapport.

Les perspectives de dépenses de fonctionnement en 2016 seront largement impactées par la création de Paris Terres d'Envol. Ainsi, l'Etablissement Public a pour compétence obligatoire l'assainissement. Or, le personnel était auparavant directement pris en charge par le budget annexe de la Ville. Désormais, ce personnel a été transféré au budget principal de la Ville et sera mis à disposition de Paris Terres d'Envol.

Cette disposition impacte en dépenses et en recettes notre budget de près de 250 000 euros et gonfle artificiellement les dépenses du personnel (12.5 %), puisque ces dépenses seront remboursées dans le cadre d'une convention de mise à disposition du personnel.

La Loi donne deux années à Paris Terres d'Envol pour déterminer si tout ou partie des compétences qu'il a hérité de la CAAB sont étendues aux huit Villes du territoire.

Néanmoins, par souci de clarté et donc d'efficacité, le Conseil des Maires s'est fixé l'objectif de déterminer d'ici au mois de juillet prochain la liste des compétences qui seront renvoyées vers les Villes. Bien évidemment, la date du retour effectif n'a en revanche pas été fixée et pourra donner lieu à des ajustements de crédits en cours d'année, quand bien même le principe de neutralité du financement serait assuré.

La politique d'économies de fonctionnement sera poursuivie et amplifiée encore en 2016 afin d'anticiper la poursuite du désengagement de l'Etat que nous avons subi et qui perdurera encore, quelle que soit la couleur politique du Gouvernement d'ailleurs.

Ainsi, à niveau de compétences inchangées, les inscriptions budgétaires des charges d'exploitation devraient reculer de 680 000 euros (-4.3 %) enregistrant les économies de gestion réalisées.

La reprise par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France du ramassage scolaire en direction du collège Liberté est une des premières mesures prises par cette entité contrôlée par la région Ile-de-France depuis qu'elle a changé de majorité. Il s'agissait d'une demande très ancienne que nous avons formulée auprès du département de Seine-Saint-Denis car cette dépense de 120 000 euros annuelle n'aurait jamais dû être à la charge de la Ville.

Les contingents obligatoires, les charges exceptionnelles et les provisions pour créances litigieuses sont en légère diminution respectivement de 10 à 20 000 euros.

A l'inverse, les crédits liés à la sécurisation des accès aux services publics sont en forte hausse compte tenu des dispositions de l'état d'urgence.

C- L'ÉPARGNE ET LE FLUX DE LA DETTE

La notion d'épargne n'a pas le même sens en comptabilité publique que dans celle des ménages ou plus exactement pas la même finalité.

Un ménage vertueux, au sens économique du terme, épargne la différence entre ce qu'il gagne et ce qu'il dépense pour faire face à des « coups durs » ou « à ses vieux jours »

Une collectivité épargne, d'abord, pour remplir en premier lieu une obligation, financer l'amortissement des biens donc, des richesses qu'elle a créées dans le passé et qu'elle doit reconstituer pour en conserver la valeur. En second lieu, le niveau de son épargne doit permettre de financer le remboursement des intérêts de la dette. Il est vrai que si une collectivité ne disposait pas de ce « matelas », arithmétiquement elle serait obligée d'emprunter pour payer les intérêts de la dette, même si c'est ce que fait l'Etat depuis 1974, cela n'en reste pas moins économiquement parlant désastreux.

Enfin, si son épargne est supérieure à ces deux sources, le reliquat appelé « épargne nette » sert à diminuer le recours à l'emprunt. A ce sujet, il convient de tordre le cou à une vieille lune : l'endettement serait intrinsèquement mauvais.

Avoir un niveau d'endettement très faible signifie que des investissements qui vont bénéficier à plusieurs générations n'ont été financés que par une seule ou bien qu'il n'y a pas eu d'investissements importants. Dans les deux cas, ce n'est pas un signe de bonne gestion. Seul Nicolae CEAUCESCU s'enorgueillissait que la Roumanie n'ait pas de dette extérieure alors que les Roumains vivaient dans la misère !

A l'inverse, un endettement disproportionné comme celui de notre malheureux pays, par exemple, est catastrophique car porteur en germe de dépenses abyssales. Aujourd'hui, alors que les taux d'intérêt sont proches de zéro, le service de la dette coûte plus cher que le budget de l'Education de la France !

S'agissant de notre Ville, l'encours de la dette au 31 décembre 2015 s'élève à 101 681 305 euros, soit 1 525 euros par habitant.

En valeur absolue, ces chiffres n'ont à peu près aucun sens. Une ville qui serait moitié moins endettée mais encore plus pauvre que Drancy serait en difficulté.

A l'inverse, une Ville deux fois plus endettée mais, dont les ressources seraient deux fois plus élevées que les nôtres n'aurait pas de difficultés à redouter.

C'est la raison pour laquelle il a été créé un ratio appelé « capacité de désendettement » qui calcule le temps nécessaire à une commune de rembourser l'intégralité de sa dette avec ses ressources courantes de fonctionnement. On considère qu'au-delà de 15 ans, une collectivité rentre dans une zone risquée. Le ratio de Drancy est de 8.7 années bien loin de cette limite.

D- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de la reprise anticipée de l'excédent 2015, l'autofinancement net sera d'environ .4.5 millions d'euros en 2016, supérieur à celui constaté l'an dernier, 4.27 millions d'euros. Compte tenu du contexte de dégradation des comptes des collectivités touchées par la baisse de la DGF, ce résultat est tout à fait remarquable et mérite d'être souligné.

Le Fonds de Compensation de la TVA dont le niveau est totalement corrélé aux dépenses d'investissement de l'année dernière devrait s'accroître de 15 % à 3.89 millions d'euros.

Le ralentissement progressif des dépenses d'investissement de l'ANRU 1 entraîne de facto une baisse des subventions de ce programme : - 380 000 euros sont programmés en 2016.

Néanmoins, le solde des restes à réaliser est de 13 470 000 euros qui serviront à financer les reports de dépenses.

Conformément à la jurisprudence, seules les cessions ayant fait l'objet d'une promesse de vente sont inscrites au budget primitif. Elles s'élèvent à un peu moins de 4 millions d'euros.

En conséquence, l'emprunt d'équilibre nécessaire à financer la section d'investissement se montera à 7.5 millions d'euros en baisse de 51 % par rapport au montant inscrit au budget primitif 2015.

Ce montant est théorique et, en réalité, jamais atteint car il suppose que les dépenses d'investissement soient réalisées à 100 % et qu'aucune recette exceptionnelle ne soit réalisée pendant l'année. Il sera donc révisé en fin d'année.

E- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Première des dépenses d'investissement, le remboursement du capital de la dette.

Les crédits affectés à ce poste 6 300 000 euros resteront stables en 2016.

Depuis que la Banque Centrale Européenne a ramené les taux directeurs de l'Euro à un niveau proche de 0, les pays les plus développés de la zone ont vu leur taux domestiques tomber à un niveau historiquement bas (taux fixe 15 ans 0.9 %). Parallèlement, la baisse de l'euro face au dollar a amélioré le taux du dernier emprunt réellement structuré de la Ville qui est attendu à 2.12 % en 2016 et qui sera à taux fixe définitivement dans trois ans seulement.

En 2015, la dette à taux fixe représentait 45.9 % sur l'encours, la dette à taux indexé 29.4 %, la dette à taux structuré 24.7 %.

Les dépenses d'équipement s'élèveront à environ 23 millions d'euros et tiendront bien évidemment compte des autorisations de programme déjà votées :

- ANRU - Conduite d'opérations : 500.000€ ;
- ANRU - Programme de voirie quartier P. Sépard : 850.000€ ;
- ANRU - Programme de voirie quartier J. Auffret : 3.016.000€ ;
- ANRU - Reconstruction Centre social et locaux d'activités Cité du Nord : 1.254.000€ ;
- Programme sexennal de voirie : 2.337.200€ ;
- ANRU - Programme de voirie quartier Cité du Nord : 290.000€ ;
- ANRU - Reconstruction maternelle Casanova CDN : 1.000€ ;
- Rénovation du Château LADOUCETTE : 114.000€ ;
- Extension BCD et PMR du groupe scolaire R. Salengro : 43.000€ ;
- Création de quatre classes maternelle M. Cachin : 50.000€ ;
- Construction d'un groupe scolaire rue de la Villette : 1.500.000€ ;
- Aménagement de terrains de tennis couverts rue Diderot : 2.304.000€ ;
- Extension locaux et PMR du groupe scolaire Timbaud/Dewerpe : 1.200.000€.

Comme on peut le constater certains crédits de paiements concernent des opérations achevées mais, pas encore soldées comme le Centre social Cité du Nord - sur les travaux de Jules Auffret.

Parmi les crédits de paiements 2016 les plus élevés concernent la création de terrains de tennis couverts sur les terrains proches du rond-point Repiquet. Cette opération programmée depuis près de quatre ans s'inscrit dans le plan de rattrapage des équipements sportifs de Seine-Saint-Denis et fait l'objet d'une subvention de 646 050 euros.

Ils permettront de dégager par semaine 45 heures d'utilisation de nos gymnases.

Outre les réfections liées aux travaux d'assainissement, les rues Pradier (totalement), Concorde, Soubiran et Bernard (partiellement) seront également refaites. A ce sujet, il convient de regretter que l'absence de concertation qui a présidé à l'élaboration de la liste des compétences obligatoires des EPT n'ait pas permis d'étudier cette question de manière opérationnelle. En effet, nous avons toujours privilégié l'articulation entre les travaux d'assainissement qui permettent de rénover accessoirement la couche profonde de la voirie et le traitement de la surface de celle-ci. Demain, il nous faudra nous coordonner avec la programmation de Paris Terres d'Envol, qui ne suivra peut-être pas les mêmes logiques.

Malgré ces deux éléments importants, comme chaque année l'Education restera la priorité de notre action.

Le lancement des études ainsi que les premiers coups de pioche de l'école de la Villette qui ajouteront 21 classes primaires et maternelles au patrimoine scolaire de la Ville sera l'opération phare de 2016. Cependant, elle ne sera pas la seule.

Ainsi, la Ville consacra 660 000 euros à l'acquisition du terrain d'assiette de l'extension de l'école France Bloch. Les études relatives à l'extension de l'école Quatremaire seront également lancées.

Effectivement, dans ce secteur de la Ville qui regroupent les quartiers de la Mare et le Village Parisien, la pression scolaire est très forte alors même qu'aucune construction d'immeubles n'a été réalisée et a fortiori livrée.

L'accessibilité et l'extension du groupe scolaire Timbaud sera terminée en 2017 avec cette opération. 4 300 000 euros seront consacrés aux investissements scolaires en 2016.

Divers travaux indispensables pour améliorer la vie quotidienne des Drancéens et l'efficacité des services municipaux sont également programmés, 100 000 euros pour la réfection d'allées au cimetière, 358 000 euros d'acquisition d'équipements au service Nettoyement, 650 000 euros dans le domaine des espaces verts.

Enfin, parce qu'un budget se doit de préparer l'avenir, il nous faut penser que l'énergie bon marché n'est qu'une parenthèse dans le cycle économique et qu'il faut poursuivre la chasse au gaspillage : 160 000 euros seront consacrés au remplacement de menuiseries extérieures, 115 000 euros pour la réfection des toitures de l'Hôtel de Ville et 190 000 euros pour la rénovation des chaudières de la Ville.

F- CONCLUSION

Ainsi que nous l'avons répété à de multiples reprises, le seul moyen permettant de gérer correctement un budget passe d'abord par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Drancy ayant toujours été une Ville pauvre, en tout cas depuis plus de quarante ans, se doit d'avoir une attitude vertueuse pour ne pas écraser d'impôts ses propres contribuables.

On le voit bien, il s'agit de l'exact contrepoint de la politique du Gouvernement depuis bientôt quatre ans, incapable de réformer, incapable de se réformer et qui, après avoir multiplié les impôts d'Etat, baisse les dotations des Villes pour que l'impopularité soit transférée aux Elus locaux.

Nous ne tomberons pas dans ce piège grossier et en dépit de toutes les contraintes qui nous sont imposées, malgré le mille-feuilles territorial à qui on ne cesse d'ajouter de nouvelles couches, malgré l'atonie de la croissance économique, malgré le chômage qui touche durement nos familles et ampute le pouvoir d'achat des plus modestes, nous poursuivons le programme qui a été plébiscité par 75 % des citoyens de cette Ville, sans les frapper au porte-monnaie, la Majorité Municipale ayant réussi, cette année encore, à ne pas augmenter les impôts communaux.